



**COMPTE RENDU DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE  
DE NEZEL**

**SEANCE DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le lundi 17 septembre 2012 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Stéphane ANGOT, Lisiane PEREIRA, Daniel RENAULT, Micheline VOINIER, Micaela PTAK, Sandrine PINCON, Angélique MENAGE, Fabienne BECHET, Hélène MAHAUT

Pouvoirs : Thierry LABARTHE à Stéphane ANGOT, François Rémy MONNIER à Dominique TURPIN

Absent : Laurent LORTHIOS

Secrétaire de séance

Formant la majorité des membres en exercice.

**INFORMATIONS**

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 juin est validé à l'unanimité.

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Blanche AMELONG survenu le 9 septembre 2012 dernier à l'âge de 81 ans. Nous avons aussi eu la tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Bernard BAUDOUIN survenu le 11 septembre à l'âge de 75 ans. Le conseil municipal adresse toutes ses condoléances aux familles.

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Jean BARLET le 25 août dernier. Monsieur BARLET était maire d'Hargeville jusqu'en 2008, et également président fondateur du SEY (syndicat d'énergie des Yvelines).

Monsieur le Maire informe le conseil du remplacement de Véronique LEVANNIER par Cécile BRIAND pour le point sécurité école (financé par la CCSM), elle assurera également la sécurité à l'arrêt de bus en face de la mairie. Marie Paule KOBTANE qui vient de prendre sa retraite des heures douces renforcera quant à elle, la surveillance cantine.

Nous avons le plaisir d'accueillir cette année encore une stagiaire pour l'organisation des vœux du Maire qui se dérouleront le samedi 12 janvier 2013.

Monsieur le Maire informe le conseil du recrutement en cours d'un agent administratif au 1<sup>er</sup> janvier 2013 en prévision du départ en retraite de Maud DEGUFFROY.

Nous avons reçu le compte rendu de l'assemblée générale du syndicat intercommunal des établissements pour handicapés du val de seine ainsi que le rapport d'activité 2011 du SEY. Ces documents sont à la disposition des élus.

## ORDRE DU JOUR

Il est proposé au conseil municipal deux ajouts à l'ordre du jour :

- Concernant le financement de l'escalier de la micro crèche Pomme d'Api, ce programme entre dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) aussi, il est proposé au conseil municipal de déposer une demande de subvention pour la DETR2012
- La Communauté de Communes (CCSM) nous a alertés sur la nécessité de délibérer pour donner un avis sur le SRE (Schéma Régional Eolien) qui concerne la commune Nézel. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

- 1) Signature d'une convention d'aide financière relative à l'acquisition et à l'aménagement d'espaces verts
- 2) Signature des conventions de mise à disposition des salles communales
- 3) Règlement intérieur d'utilisation des salles communales
- 4) Signature d'une convention de mise à disposition de locaux au SIA des Près Foulons
- 5) Remboursement des repas de cantine à titre exceptionnel
- 6) Dissolution du Syndicat Intercommunal d'adduction d'Eau Potable et intégration dans le budget communal
- 7) Délibération rectificative d'affectation des résultats
- 8) Décision budgétaire modificative n°2
- 9) Sélection des meilleures propositions des écoliers au concours « Mes 10 propositions si j'étais Maire »
- 10) Demande de subvention (DETR)
- 11) Consultation du conseil municipal portant sur le SRE (schéma régional éolien) d'Ile de France

1) Signature d'une convention d'aide financière relative à l'acquisition et à l'aménagement d'espaces verts  
DLB 2012/32

Monsieur le Maire informe le conseil que l'Agence des Espaces Verts Ile de France (AEV) a attribué à la commune une subvention de 45 171 euros pour l'aménagement du parc Bellevue.

Pour mémoire ce programme est subventionné à 80% par le département (FDAF), la région (AEV) et le programme Européen Leader.  
Un appel d'offres sera bientôt publié concernant ces travaux qui pourraient commencer fin 2012.

La présente convention a pour objet d'octroyer à la commune l'aide financière de l'AEV approuvée par décision du conseil d'administration de l'agence n°12-087 du 3 juillet 2012.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention au Conseil Municipal, qui après en avoir délibéré

- **l'accepte à l'unanimité**
- **autorise Monsieur le Maire à la signer**
- **l'autorise en tout point à faire le nécessaire dans cette affaire.**

2) Signature des conventions d'occupation des salles communales DLB 2012/33

Monsieur le Maire rappelle que la mise à disposition à titre gracieux des salles aux associations Nézelloises doit faire l'objet d'une convention.

Monsieur le Maire donne lecture de ces conventions au Conseil Municipal, qui après en avoir délibéré

- **les acceptent à l'unanimité**
- **autorise Monsieur le Maire à les signer**
- **l'autorise en tout point à faire le nécessaire dans cette affaire.**

3) Règlement intérieur d'utilisation des salles communales DLB 2012/34

Il est proposé au conseil un nouveau règlement intérieur pour l'utilisation des salles communales qui a pour but d'intégrer les différentes réflexions de la commission location de salles.

Monsieur le Maire donne lecture de ce règlement au Conseil Municipal, qui après en avoir délibéré

- **l'accepte à l'unanimité**
- **l'autorise en tout point à faire le nécessaire dans cette affaire.**

4) Signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec le SIA des Près Foulons DLB 2012/35

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer concernant une convention de mise à disposition de locaux au SIA des Près Foulons. En effet, la commune met à la disposition du SIA ses locaux et son matériel pour réaliser son activité intercommunale. Aussi il est proposé qu'une redevance annuelle de 1600 euros soit demandée au SIA en contrepartie de cette mise à disposition.

Monsieur le Maire donne lecture de ces conventions au Conseil Municipal, qui après en avoir délibéré

- **l'accepte à la majorité (10 voix pour, 2 voix contre)**
- **autorise Monsieur le Maire à la signer**
- **l'autorise en tout point à faire le nécessaire dans cette affaire.**

5) Remboursement de repas de cantine à titre exceptionnel DLB 2012/36

Monsieur le Maire expose au conseil que chaque année nous procédons au remboursement des repas de cantine prépayés et non utilisés lors des sorties de classe de fin d'année pour les élèves de CM2 quittant l'école pour le collège et qui n'ont plus de frères et sœurs dans l'école. En effet, dans ce cas particulier, il n'est pas possible de compenser sur un autre repas.

Pour l'année scolaire 2011-2012 il s'agit de prévoir le remboursement à titre exceptionnel pour ces cas bien précis de :

9 repas au tarif à la carte (3,35 euros) soit 30,15.

2 repas pour le tarif au jour (3,50 euros) soit 7 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **accepte ce remboursement à l'unanimité**
- **autorise Monsieur le Maire à faire en tout point à faire le nécessaire dans cette affaire.**

6) Dissolution du Syndicat intercommunal d'adduction d'Eau Potable et intégration au budget communal de l'actif et du passif DLB 2012/37

La commune de LA FALAISE étant entrée au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à la CAMY (communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines), la compétence en assainissement lui a été transférée à cette même date.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2011 prononçant le retrait de droit, de la commune de La Falaise du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de La Falaise-Nézel (SIAEP), entraînant ainsi sa dissolution,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 février 2012 portant maintien de la personnalité juridique du SIAEP pour la réalisation des opérations de liquidation,

Considérant qu'il est pris acte qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le SIAEP de La Falaise-Nézel est dissous et que la ventilation des réseaux est effectuée pour une mise à disposition à la CAMY pour la commune de La Falaise, et que la commune de Nézel récupère pour gestion ses réseaux,

Il y a lieu de prévoir les mises à disposition chiffrées des réseaux pour chaque commune,

Vu le projet de ventilation des réseaux arrêté en accord avec le trésorier d'Epône (dont dépend le SIAEP),

La commune de Nézel, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la clef de répartition, hors terrains et équipements qui seront incorporés dans le patrimoine de la commune d'implantation, basée sur la longueur des réseaux de canalisations d'eau potable au 31/12/2011 tels que mentionnés dans le rapport annuel du délégataire la Lyonnaise des Eaux :
  - La Falaise : 37,39%
  - Nézel : 62,61 %
  
- approuve l'application de cette même clef sur la répartition des excédents des deux sections au 31 décembre 2011 à savoir :
  - La Falaise : section de fonctionnement 7 888.20 euros  
Section d'investissement 17 269.58 euros
  - Nézel : section de fonctionnement 13 195.48 euros  
Section d'investissement 28 918.14 euros
  
- accepte le transfert dans la commune de Nézel :
  - ♦ des réseaux de canalisations de distribution d'eau potable à savoir pour une longueur 8680 mètres linéaires et une valeur de 483 306,55 euros
  - ♦ de l'actif et du passif suivant le tableau annexé à la présente délibération.
  
- Précise que l'intégration dans le budget communal se fera par des opérations d'ordre non budgétaires.



7) Délibération rectificative d'affectation des résultats  
D.L.B 2012/38

**Dans le cadre de l'intégration de l'actif et du passif dans le budget communal suite à la dissolution du SIAEP il convient de prendre la délibération rectificative suivante :**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu le compte administratif 2011,
- Vu la délibération du 17/09/2012, portant intégration de l'actif et du passif suite à la dissolution du SIAEP

Il est proposé que les résultats de l'exercice 2011 qui se traduisent pour la commune par un excédent de fonctionnement de 48 135,73 € et un excédent d'investissement de 118 646,43 € soient pris en compte dans le budget primitif 2012 de la manière suivante :

Section de fonctionnement – Excédent (1) 48 135,73 €  
Section d'investissement – Excédent (2) 118 646,43 €

Résultat global de clôture : 166 782,16 €

Suite à la dissolution du SIAEP l'intégration des écritures entraînant un excédent de fonctionnement de 13 195,48 euros et un excédent d'investissement de 28 918,84 euros, il est proposé que ces excédents soient intégrés dans le budget primitif 2012 de la manière suivante :

Section de fonctionnement – Excédent (1) 13 195,48 €  
Section d'investissement – Excédent (2) 28 918,84 €

Résultat global de clôture : 42 114,32 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** l'affectation en recette de fonctionnement du Budget primitif 2012 (article 002) de l'excédent de fonctionnement de 43 144,29 €.

**DECIDE** l'affectation en recette d'investissement du Budget primitif 2012, de l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 18 186,92 €.

**DECIDE** l'affectation en recette d'investissement du Budget Primitif 2012 (article 001) de l'excédent d'investissement de 147 565,27 €.

**8) Décision budgétaire modificative n°2  
DLB 2012/39**

**Dans le cadre de l'intégration de l'actif et du passif dans le budget communal suite à la dissolution du SIAEP il convient de prendre la décision modificative suivante afin d'appliquer la délibération rectificative d'affectation des résultats :**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu le compte administratif 2011,
- Vu le BP 2012,
- Vu la délibération du 17/09/2012, portant intégration de l'actif et du passif suite à la dissolution du SIAEP
- Vu la délibération du 17/09/2012, portant modification de l'affectation des résultats

**Approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 :**

**002 résultat de fonctionnement reporté + 13 195,48 euros**

**61523 (11) – 13 195,48 euros**

**001 résultat de d'exécution de la section d'investissement reporté + 28 918,84 euros**

**21531 (21) - 28 918,84 euros**

**9) Sélection des meilleures propositions des écoliers au concours « Mes 10 propositions si j'étais Maire »  
DLB 2012/40**

Nous avons accueilli en fin d'année scolaire, l'ensemble des classes primaires pour une visite pédagogique de notre mairie. Nous avons pris plaisir à leur faire découvrir toute une matinée, non seulement le fonctionnement de la commune, mais également celui du conseil municipal. A la question " Si j'étais Maire, je ferais..." les écoliers ont manifesté un réel intérêt en exposant des propositions très pertinentes sur leur village !

Il nous tenait à cœur d'entendre leurs préoccupations et de les placer au centre de la démocratie locale, en inscrivant les meilleures propositions à l'ordre du jour :

**La commission des affaires scolaires a centralisé près de 400 propositions, toutes très intéressantes !!!**

**Un premier classement a permis de regrouper les meilleures suggestions en 8 catégories d'intérêt :**

- Aménagements urbains (51 suggestions)
- Organisation du temps scolaire/école (28 suggestions)
- Aménagements de loisirs/environnement (27 suggestions)
- Préoccupations sécuritaires (18 suggestions)
- Préoccupations d'hygiène/santé (12 suggestions)
- Préoccupations solidaires (11 suggestions)
- Préoccupations économiques (6 suggestions)
- Préoccupations encadrement (3 suggestions)

**Le conseil municipal charge la commission des affaires scolaires de procéder au choix final des meilleures propositions afin que celles-ci soient retenues au prochain conseil où seront invités les écoliers retenus pour recevoir un prix !!!**



10) Demande de subvention (DETR 2012)  
D.L.B 2012/41

Pour mémoire la commune de Nézel a mis à disposition de la Communauté de Communes Seine Mauldre (CCSM), l'ancien hôtel de la gare situé au près Dieu, pour l'usage exclusif de la micro-crèche intercommunale « Pomme d'Api » de 10 places.

Pour des raisons de sécurité, il convient de réaliser maintenant un accès séparé pour atteindre les logements communaux du dernier étage.

Pour cela, la CCSM a accepté de financer une partie des travaux d'aménagement en octroyant à la commune une aide exceptionnelle et une réserve parlementaire a également été accordée pour cette réalisation.

Aussi, afin de minimiser encore plus, la charge financière restante à de la commune, une aide exceptionnelle est également sollicitée auprès de la préfecture des Yvelines (DETR 2012)

L'objectif étant de percevoir rapidement des loyers des studios existants situés au deuxième étage, par un investissement le plus faible possible pour la commune.

**Vu le conseil municipal,**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

Après avoir entendu l'exposé du président concernant la création d'un escalier extérieur, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DETR – exercice 2012 – circulaire préfectorale n° 2163 du 16 décembre 2011 – soit 20 % du montant des travaux HT plafonnés à 1 000 000 euros pour la catégorie n° 1

**A l'unanimité**

**ADOpte** l'avant-projet pour la création d'un escalier extérieur sur le bâtiment communal accueillant la micro crèche (11 rue des Près Dieu à Nézel) pour un montant de 49 850,00 euros HT soit 59 620,60 euros TTC

- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR programmation 2012

- **S'ENGAGE** à financer l'opération de la manière suivante :

Montant HT en euros	Subvention (montant HT en euros)				Part HT (en euros) à la charge de la commune	TVA
	Réserve Parlementaire 20%	CCSM 40%	DETR 20%	TOTAL 80%		
49 850,00	10 000,00	20 000,00	9 880,00	39 880	9 970,00	9 770,60

- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2012, article 21318 section d'investissement
- **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus

**Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire en tout point concernant cette affaire**

11) Consultation du conseil municipal portant sur le SRE (schéma régional éolien) d'Ile de France  
DLB 2012/42

Le Conseil municipal,

Vu le code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le protocole de Kyoto, adopté le 10 Décembre 1997, entré en vigueur le 16 Février 2005 et visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre,

Vu le paquet Energie-Climat adopté par le Parlement Européen le 17 décembre 2008 et définissant les « 3x20 » à l'horizon 2020,

Vu les directives 2009/28/CE, 2009/29/CE, 2009/31/CE et la décision 406/2009/CE adoptées par le Parlement Européen et le Conseil Européen le 23 Avril 2009,

Vu la loi n°2009-967 du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2),

Considérant que l'île de France s'est engagée dans la mise en œuvre des orientations fixées par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et en particulier l'adoption d'un schéma Régional Eolien (SRE)

Considérant le projet de SRE francilien, établi en cohérence avec les orientations du futur Schéma Régional du climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)

Considérant les résultats permettant d'identifier les communes dans lesquelles sont situées les zones favorables au développement de l'éolien avec 4 communes sur la CCSM (Aubergenville ; Aulnay-sur-Mauldre ; Bouafle ; Nézel),

Considérant la demande officielle n° 2012/SGAR/ER/DRIEE de la Préfecture de la Région de l'Ile de France, reçu par e-mail ce 11 juillet pendant la période estivale...

Considérant la période de consultation inadaptée à la possibilité pour les collectivités d'étudier techniquement le projet du SRE,

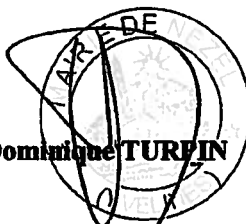
Considérant que les documents consultables de ce projet sont à une échelle non adaptée à une lecture précise de l'impact de telles installations sur la commune de Nézel,

Le Conseil municipal de Nézel, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à l'unanimité sur le SRE d'Ile de France.

## QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question diverse.

La séance est close à 23H30

  
Dominique TURFIN  
Maire de Nézel



**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
NEZEL**

**SEANCE DU LUNDI 17//012**

**RAPPEL DES NUMEROS D'ORDRE DES DELIBERATIONS**

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Signature d'une convention d'aide financière relative à l'acquisition et à l'aménagement d'espaces verts
- 2 Signature des conventions de mise à disposition des salles communales
- 3 Règlement intérieur d'utilisation des salles communales
- 4 Signature d'une convention de mise à disposition de locaux au SIA des Près Foulons
- 5 Remboursement des repas de cantine à titre exceptionnel
- 6 Dissolution du Syndicat Intercommunal d'adduction d'Eau Potable et intégration dans le budget communal
- 7 Délibération rectificative d'affectation des résultats
- 8 Décision budgétaire modificative n°2
- 9 Sélection des meilleures propositions des écoliers au concours « Mes 10 propositions si j'étais Maire »
- 10 Demande de subvention (DETR)
- 11 Consultation du conseil municipal portant sur le SRE (schéma régional éolien) d'Ile de France

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
NEZEL**

**SEANCE DU LUNDI 17/09 2012**

L'an deux mil douze, le lundi 17 septembre 2012 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Stéphane ANGOT, Lisiane PEREIRA, Daniel RENAULT, Micheline VOINIER, Micaela PTAK, Sandrine PINÇON, Angélique MENAGE, Fabienne BECHET, Hélène MAHAUT

Pouvoirs : Thierry LABARTHE à Stéphane ANGOT, François Rémy MONNIER à Dominique TURPIN

Absent : Laurent LORTHIOS

Secrétaire de séance  
Mr Stéphane ANGOT

Formant la majorité des membres en exercice.

**EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS**

<b>Prénom, nom</b>	<b>Emargement ou à défaut raison de l'empêchement</b>
<b>Dominique TURPIN</b>	
<b>Stéphane ANGOT</b>	
<b>Daniel RENAULT</b>	
<b>Micheline VOINIER</b>	
<b>Sandrine PINÇON</b>	
<b>Angélique MENAGE</b>	
<b>Fabienne BECHET</b>	
<b>Hélène MAHAUT</b>	
<b>Lisiane PEREIRA</b>	
<b>Micaela PTAK</b>	